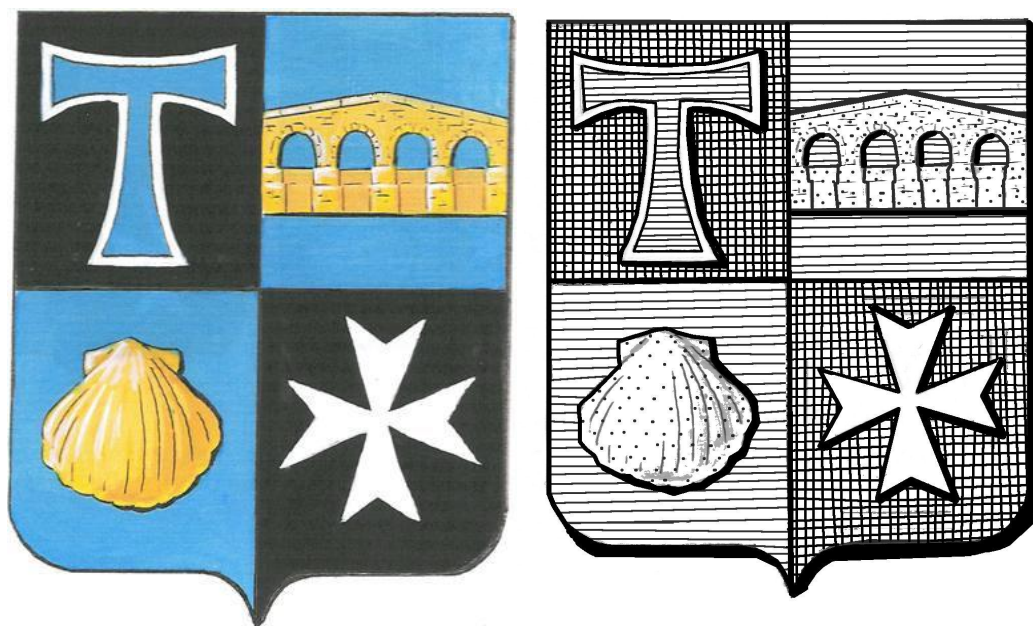
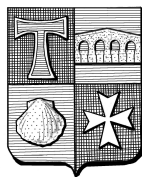


PONDAURAT

(33190)

Dossier de création du blason de la commune





Pondaurat le 27 avril 2009

Je tiens à remercier Monsieur le Maire, Francis Zaghet, ainsi que l'ensemble du conseil municipal pour l'intérêt qu'ils ont porté à la création d'un blason pour la commune de Pondaurat.

Un très vif remerciement à Françoise Siozard qui a soutenu le projet faisant preuve de détermination et de patience.

Ce blason est à présent un bien propre de la commune qui en usera à toutes fins qu'elle jugera utiles et nul ne pourra le modifier ni se l'approprier.

Toute reproduction pour raison ludique ou commerciale se rattachant à la commune est possible avec l'accord préalable de Monsieur le Maire.

Benoît Lumeau d'Hauterives



Petit historique de la création d'un blason pour Pondaurat

Table des matières

- Remerciements	p.2
-L'origine.....	p.4
-Les différents projets apportés devant le conseil.....	p.5
I. l'étude des projets.....	p.5
II. les projets schématiques proposés.....	p.8
-Le vote du conseil municipal.....	p.14
- La législation héraldique.....	p.15
-Notions d'héraldique utilisées dans le document.....	p.16
I. Généralités.....	p.16
II. Glossaire.....	p.17

Petit historique de la création d'un blason pour Pondaurat (33190)

-L'origine

A l'occasion de la fête communale de 2006, le comité des fêtes, sous la présidence de Françoise Siozard, émit le souhait de pavaiser la commune à ses couleurs.

A sa demande, et après quelques recherches confirmant que la commune ne possédait pas de blason, j'établis un premier projet qui reprit les symboles marquants de la commune.

Considérant l'histoire de Pondaurat et de ses bâtiments, mon choix s'établit sur l'Ordre des Antonins qui fonda la commanderie au XIIIe siècle et fut à l'origine de la commune dans son emplacement actuel ; sur l'ordre de Malte qui prit possession des biens des Antonins en 1775 ; sur le pont qui, vraisemblablement, est à l'origine du nom de la commune (Pont d'Aurat / pont d'or), et sur le pèlerinage de Saint Jacques-de-Compostelle dont celle-ci se trouve être une étape sur la route de Vézelay.

Ce premier projet se blasonnait ainsi :

« Ecartelé : en 1 de sable au tau d'azur (*les Antonins*); en 2 d'azur au pont d'or (*pont d'aurat*) ; en 3 d'azur à la coquille d'or (*chemin de Saint Jacques*) ; en 4 de sable à la croix de Malte d'argent (*Ordre de Malte*). »*



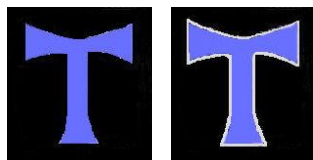
Ce blason fut adopté officieusement, mais il devait être approuvé par le conseil municipal afin de représenter officiellement la commune, que ce soit à l'occasion des fêtes du village ou sur des documents émanant de la mairie (lettres, actes, etc.....)

*voir les quelques notions d'héraldique en fin de document

-Les différents projets apportés devant le conseil.

Sous l'instance de Françoise Siozard, désormais membre du conseil municipal, je devais à présent soumettre ce blason au vote des conseillers.

Afin d'offrir un choix aux votants, je proposais plusieurs projets de blason dont le premier auquel j'apportais une légère modification imposée par les règles héraldiques que, dans l'empressement, j'avais omises (l'impossibilité de placer deux couleurs l'une sur l'autre). Ainsi, le Tau d'azur ne pouvant être sur fond de sable, il fut remplacé par un Tau d'argent rempli d'azur * :



I. L'étude des projets

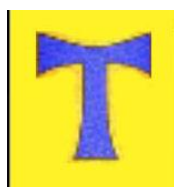
Afin de concevoir les différentes propositions, je pouvais opter pour diverses options concernant les Antonins et l'Ordre de Malte, ainsi qu'un choix dans la partition de l'écu :

1 Les Antonins :

-Le blason dans son entier : « d'argent à l'aigle éployée, essorante de sable, diadémé et couronnée d'or, chargée d'un écusson d'or attaché à un collier de gueules, au tau d'azur »



-Le blason central : « d'or au tau d'azur »



*voir les quelques notions d'héraldique en fin de document

-Le « tau » tel qu'il apparaît sur le vêtement des chevaliers de l'ordre de Saint Antoine : d'azur sur habit noir, transcrit en héraldique par « de sable au tau d'argent rempli d'azur »



2. L'Ordre de Malte :

- L'un des blasons : 1/ "de gueules à la croix de Malte d'argent à l'orle de même"



ou 2/ "de gueules à la croix d'argent "



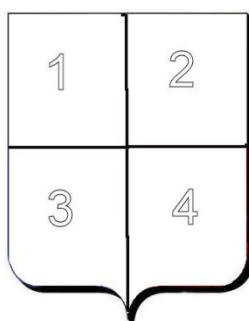
-La croix de Malte telle qu'elle est portée par les chevaliers de l'ordre : d'argent sur habit noir, transcrit en héraldique par « de sable à la croix de Malte d'argent »



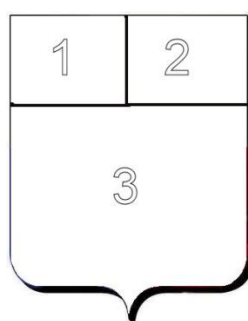
3. La partition de l'écu :

Parmi les diverses possibilités de partitions, je retenais celles-ci :

1/ Ecartelé



2/ Coupé mi-parti en chef



II. Les projets schématiques proposés :

PROJET 1



Ecartelé :

En 1 : « de sable au Tau d'argent rempli d'azur »

En 2 : « d'azur au pont d'or »

En 3 : « d'azur à la coquille d'or »

En 4 : « de sable à la croix de Malte d'argent »

PROJET 2



Ecartelé :

En 1 : "d'argent à l'aigle éployée, essorante de sable, diadémé et couronnée d'or, chargée d'un écusson d'or attaché à un collier de gueules, au tau d'azur"

En 2 : « d'azur au pont d'or »

En 3 : « d'azur à la coquille saint Jacques d'or »

En 4 : « de gueules à la croix de Malte d'argent, à l'orle de même »

Variante 2



Ecartelé :

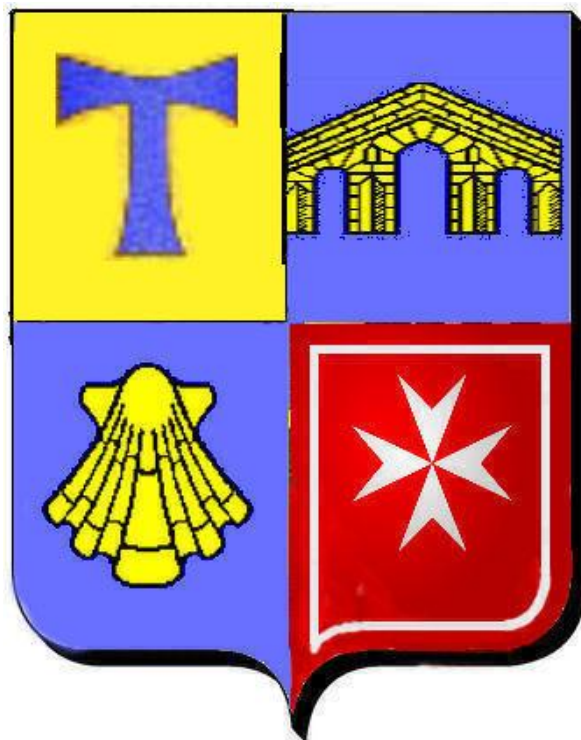
En 1 : "d'argent à l'aigle éployée, essorante de sable, diadémé et couronnée d'or, chargée d'un écusson d'or attaché à un collier de gueules, au tau d'azur"

En 2 : « d'azur au pont d'or »

En 3 : « d'azur à la coquille saint Jacques d'or »

En 4 : « de gueules à la croix d'argent »

PROJET 3



Ecartelé :

En 1 : « d'or au Tau d'azur »

En 2 : « d'azur au pont d'or »

En 3 : « d'azur à la coquille saint Jacques d'or »

En 4 : « de gueules à la croix de Malte d'argent, à l'orle de même »

Variante 3



PROJET 4



Coupé mi-parti en chef :

En 1 : « d'argent à l'aigle éployée, essorante de sable, diadémé et couronnée d'or, chargée d'un écusson d'or attaché à un collier de gueules, au tau d'azur »

En 2 : « de gueules à la croix de Malte d'argent, à l'orle de même »

En 3 : « d'azur au pont d'or accompagné en pointe d'une coquille de même »

Variante 4 :



PROJET 5



Coupé mi-parti en chef :

En 1 : « d'or au tau d'azur »

En 2 : « de gueules à la croix de Malte d'argent, à l'orle de même »

En 3 : « d'azur au pont d'or accompagné en pointe d'une coquille de même »

Variante 5 :

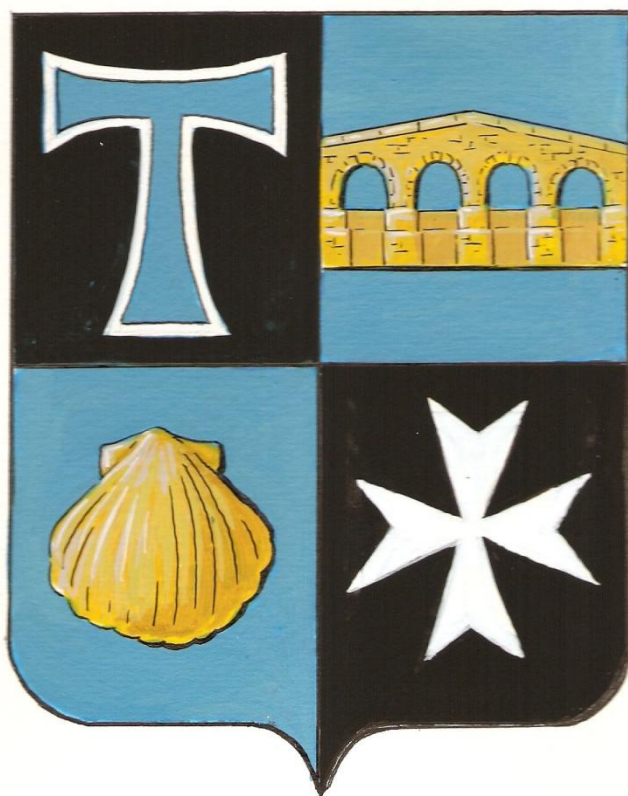


-Le vote du conseil municipal

Le 17 février 2009, après la présentation et quelques délibérations concernant l'intérêt pour la commune d'avoir un blason, le choix du conseil municipal, grâce à la voix du maire Francis Zaghet, s'est portée sur la première proposition :



Dans son aspect définitif, le blason reprend plus précisément le pont barrage de la commune ; il se dessine et se définit ainsi :



Ecartelé :

En 1 : « de sable au Tau d'argent rempli d'azur* »

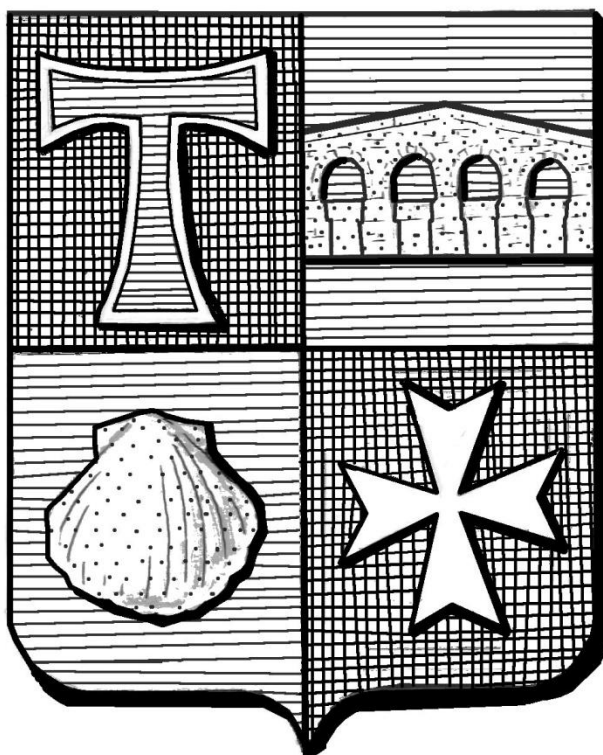
En 2 : « d'azur au pont barrage à quatre arches d'or »

En 3 : « d'azur à la coquille d'or »

En 4 : « de sable à la croix de Malte d'argent »

*Tous les bleus sont possibles, mais il faudra prendre garde lors d'une impression à ne pas l'orienter au vert (*sinople en langage héraldique*)

Sa figuration en noir et blanc répond à certaines règles et se dessine comme suit :



-La législation héraldique

« A l'heure actuelle, toute personne, famille, groupe ou collectivité est en droit de porter des armoiries, qu'elles soient anciennes ou nouvellement créées. (...) »

L'adoption d'armoiries nouvelles par des communes ou des particuliers n'est assujettie à aucune formalité administrative ; leur usage à long terme instaure de facto le droit de les porter. Sans être une obligation, l'adoption d'armoiries peut s'accompagner d'un acte notarié ou faire l'objet d'une annonce dans la presse ou d'une publication dans un armorial privé comme le Conseil français d'héraldique ou la Maintenance héraldique de France. (...) »

Plus innovante est la publication d'armoiries en ligne sur l'Internet. Quelques sites comme le Grand Armorial (<http://www.grand-armorial.net/Main.htm>) sont ouverts aux nouvelles armoiries. Leurs mises à jour régulières et leur accessibilité via le net permettent de rendre publiques rapidement à l'ensemble des internautes sensibles à l'héraldique les adoptions d'armoiries. (...) »*

*le droit aux armoiries, législation héraldique, les usages du blason / <http://leherautdarmes.chez.com/legislation.html>

Notions d'héraldique utilisées sur ce document

-Généralités

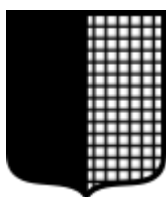
Héraldique : science des blasons

Les émaux :

(la partie droite de l'écu représente la façon dont doivent apparaître les émaux lorsque le blason est imprimé en noir et blanc)

-les couleurs

Noir : sable



Bleu : azur



Rouge : gueules



-les métaux :

Blanc : argent



Jaune : or



Une règle dont l'usage tient à faciliter la lecture des blasons veut que l'on utilise jamais deux couleurs l'une sur l'autre ou deux métaux l'un sur l'autre. Doivent toujours être alternés une couleur / un métal.

-Glossaire alphabétique des termes utilisés dans ce document :

AIGLE. En langage héraldique, est du genre féminin.

BLASON. Ensemble des signes, dessins ou figures qui composent un écu.

CHEF. Le CHEF est la pièce honorable placée au haut de l'écu dont il occupe le tiers



DIADÉMÉ. Se dit de l'aigle dont la tête est entourée d'une auréole. (ne pas confondre avec « diadémée », adject féminin., se dit de l'aigle, quand elle porte sur la tête un diadème.)

ÉCARTELÉ. Se dit, en armoiries, de l'écu divisé en quatre parties égales par un coupé et un parti, c'est-à-dire par une ligne verticale et une ligne horizontale. Chaque partie s'appelle quartier.

ÉCU. Champ ou fond du bouclier sur lequel on pose les emblèmes et les partitions.

ÉPLOYÉE. Se dit des aigles dont les ailes sont étendues.

ESSORANT, TE, adject., se dit de l'épervier, du faucon, de l'aigle et de tout oiseau qui a les ailes à demi ouvertes, et semble prendre l'essor pour s'envoler dans les airs.

ORLE, subst. masc. Filière qui n'a que la moitié de la largeur de la bordure, c'est-à-dire un douzième de la largeur de l'écu, qui est éloigné du bord de l'écu à une distance égale à sa



largeur

REMPLI, IE, adject., se dit du chevron, de la croix, du sautoir, de la bande, de la fasce et autres pièces honorables qui étant d'un émail, le fond se trouve d'émail différent.

